



Comment la FGM utilise-t-elle les frais d'administration pour mieux servir ses créateurs de fonds et l'ensemble de la communauté?

Les frais d'administration facturés par la Fondation du Grand Montréal sont parmi les plus bas chez les organismes offrant des services similaires au Canada. Mais à quoi servent-ils? Tout d'abord, une partie des montants ainsi amassés est investie dans **l'infrastructure technologique** qui sous-tend le fonctionnement de la Fondation au quotidien. L'ensemble de ces outils doivent être régulièrement entretenus et mis à jour afin d'assurer l'efficacité et la fluidité de notre travail, par exemple à travers l'automatisation de certaines opérations. Cela nous permet de mieux répondre aux besoins de nos clients et de nos partenaires.

Par ailleurs, la **protection des renseignements personnels**, et plus largement la cybersécurité dans son ensemble, est fondamentale aux yeux de la Fondation. C'est là une autre raison pour laquelle nous devons investir dans nos outils de travail. La **transparence** est une autre valeur qui nous guide. C'est pourquoi nous travaillons également à offrir des mesures de divulgation proactive, telles que l'accès aux relevés de fonds en ligne pour tous les détenteurs via la plateforme sécurisée Accès fonds.

Dans un autre ordre d'idées, nous devons également travailler à respecter les exigences de l'Autorité des marchés financiers (AMF), afin d'assurer la **conformité** et **l'intégrité** de nos investissements. Mais, au-delà du simple respect des lois et des normes en vigueur, la FGM cherche à aller plus loin. C'est pourquoi nous prenons soin d'encadrer et de superviser les gestionnaires de fonds professionnels à qui nous confions nos actifs, par le biais d'un **comité d'experts** qui administrent la politique de placement du Fonds d'investissement de la Fondation (FIFGM). Ce comité d'experts offre, par ailleurs, la chance aux créateurs de fonds de leur poser des questions et de leur soumettre des idées, encore là en toute transparence. Ces mécanismes propres à la FGM ne sont pas étrangers aux **rendements concurrentiels** offerts par le FIFGM.

Enfin, les sommes amassées à titre de frais d'administration permettent également d'appuyer la mission communautaire de la FGM. En effet, lorsque des organisations et des philanthropes de tous les horizons s'unissent et mettent leurs actifs en commun, cela permet de **partager les ressources** et donc de soutenir des organismes qui disposent de moins de moyens. En d'autres mots, en confiant votre fonds à la Fondation du Grand Montréal, vous posez un **double geste philanthropique**. Merci de votre confiance!